



Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 11/15/2018 Date de révision: 11/15/2018 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Bâtonnet de remplissage Dover et Secret du Métier –Tout Couleurs

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Réparation de meubles en bois

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Dover Finishing Products, Inc.
180 Avenue du Voyageur
Pointe-Claire, QC H9R 6A8 - Canada
T 514-420-6030
dfpservice@dfp.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-354-4445

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % |
|---------------------|---------------------------|---------|
| Paraffine (cire de) | (n° CAS) 8002-74-2 | 30 - 60 |
| Talc | (n° CAS) 14807-96-6 | 10 - 30 |
| Titane (dioxyde de) | (n° CAS) 13463-67-7 | 1 - 5 |
| Noir de carbone | (n° CAS) 1333-86-4 | 1 - 5 |

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation | : Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Aucun connu. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------|---|
| Danger d'incendie | : Le matériau ne brûlera pas à moins qu'il soit préchauffé. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. |
| Réactivité | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). |
|------------------------------|--|

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. |
|-------------------|---|

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-----------------------|--|
| Pour la rétention | : Contenir le déversement puis le placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. |
| Procédés de nettoyage | : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |
| Mesures d'hygiène | : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation. |

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------|--|
| Conditions de stockage | : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans un endroit sec et frais. |
|------------------------|--|

Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Paraffine (cire de) (8002-74-2) | | |
|---|--------------------------------------|--|
| ACGIH | ACGIH TWA (mg/m ³) | 2 mg/m ³ (fume) |
| ACGIH | Remarque (ACGIH) | URT irr; nausea |
| NIOSH | NIOSH REL (TWA) (mg/m ³) | 2 mg/m ³ (fume) |
| Talc (14807-96-6) | | |
| ACGIH | ACGIH TWA (mg/m ³) | 2 mg/m ³ (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter) |
| OSHA | OSHA PEL (TWA) (ppm) | 20 mppcf |
| OSHA | Remarque (OSHA) | Table Z-3. CAS No. source: eCFR Table Z-1. |
| IDLH | US IDLH (mg/m ³) | 1000 mg/m ³ (containing no asbestos and <1% quartz) |
| NIOSH | NIOSH REL (TWA) (mg/m ³) | 2 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Quartz-respirable dust) |
| Noir de carbone (1333-86-4) | | |
| ACGIH | ACGIH TWA (mg/m ³) | 3 mg/m ³ (inhalable particulate matter) |
| ACGIH | Remarque (ACGIH) | Bronchitis |
| OSHA | OSHA PEL (TWA) (mg/m ³) | 3,5 mg/m ³ |
| IDLH | US IDLH (mg/m ³) | 1750 mg/m ³ |
| NIOSH | NIOSH REL (TWA) (mg/m ³) | 3,5 mg/m ³ 0,1 mg/m ³ (Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons) |
| Titane (dioxyde de) (13463-67-7) | | |
| ACGIH | ACGIH TWA (mg/m ³) | 10 mg/m ³ |
| ACGIH | Remarque (ACGIH) | LRT irr; A4 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans: The agent is carcinogenic in experimental animals at a relatively high dose, by route(s) of administration, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) that may not be relevant to worker exposure. Available epidemiologic studies do not confirm an increased risk of cancer in exposed humans. Available evidence does not suggest that the agent is likely to cause cancer in humans except under uncommon or unlikely routes or levels of exposure) |
| OSHA | OSHA PEL (TWA) (mg/m ³) | 15 mg/m ³ (total dust) |
| IDLH | US IDLH (mg/m ³) | 5000 mg/m ³ |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|--|
| Contrôles techniques appropriés | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. |
| Protection des mains | : Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Pour la manipulation de grandes quantités, porter des gants. |
| Protection oculaire | : Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Pour la manipulation de grandes quantités, porter des lunettes de sécurité. |
| Protection de la peau et du corps | : Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. |
| Protection des voies respiratoires | : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Autres informations | : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |

Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Cire. Crayon de couleur |
| Couleur | : Variées |
| Odeur | : Cireuse |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : 75 °C / 167 °F |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : > 240 °C / 464 °F |
| Point d'éclair | : > 210 °C / 410 °F |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non inflammable |
| Pression de la vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 0,95 - 1,1 |
| Solubilité | : Insoluble dans l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Teneur en COV | : Aucun |
| Indications complémentaires | : VHAP = Aucun |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Se décompose au-delà de 200 °C / 392 °F.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Toxicité Aiguë (voie orale) | : Non classé |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé |

Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

| Paraffine (cire de) (8002-74-2) | |
|--|--------------|
| DL50 orale rat | > 5000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 3600 mg/kg |

| Noir de carbone (1333-86-4) | |
|------------------------------------|---------------|
| DL50 orale rat | > 15400 mg/kg |

| Titane (dioxyde de) (13463-67-7) | |
|--|---------------|
| DL50 orale rat | > 10000 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |

| Talc (14807-96-6) | |
|--|--------------------------------|
| Groupe IARC | 3 - Inclassable |
| Statut NTP (National Toxicology Program) | 1 - Preuves de cancérogénicité |

| Noir de carbone (1333-86-4) | |
|---|---|
| Groupe IARC | 2B - Peut-être cancérogène pour l'homme |
| Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène | Oui |

| Titane (dioxyde de) (13463-67-7) | |
|---|---|
| Groupe IARC | 2B - Peut-être cancérogène pour l'homme |
| Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène | Oui |

* Remarque : aucun produit chimique n'est présent sous forme de particules libres en suspension, de grosseur respirable. Aucune fibre amiantiforme.

| | |
|---|--|
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Symptômes/effets après inhalation | : Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |
| Autres informations | : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux. |

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

| Talc (14807-96-6) | |
|--------------------------|--|
| CL50 poisson 1 | > 100 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static]) |

12.2. Persistance et dégradabilité

| Classic Fill Stick – All Colours | |
|---|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Classic Fill Stick – All Colours | |
|----------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

| Talc (14807-96-6) | |
|-------------------|----------------------------|
| BCF poissons 1 | (no known bioaccumulation) |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

Non réglementé

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des États - É-U

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

* Remarque : aucun produit chimique n'est présent sous forme de particules libres en suspension, de grosseur respirable. Aucune fibre amiantiforme.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 11/15/2018
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.